

Guide à l'organisation des épreuves du Championnat Voile Bretagne Performance

La Ligue Bretagne de Voile remercie les clubs organisateurs des épreuves du Championnat Voile Bretagne Performance. Cet engagement participe à la dynamique sportive de la voile en Bretagne.

Ce document est destiné à vous guider chronologiquement dans les démarches à effectuer pour l'organisation de l'épreuve depuis sa déclaration au calendrier jusqu'à la transmission des résultats.

Candidature à l'organisation d'une épreuve du championnat Voile Bretagne Performance

Annuellement, début septembre, une commission sportive de Ligue permet de déterminer ; en concertation avec les représentants des CDV et les coordinateurs de série ; le nombre d'épreuves, les dates et leur répartition par département. Ainsi généralement, quatre épreuves sont programmées par série dont une dans chaque département. Les CDV lancent alors un appel à candidature aux clubs. Le calendrier devant être validé définitivement le **15 octobre**.

Chaque série est animée par un coordinateur régional qui veille au bon déroulement du championnat. L'organisateur peut donc faire appel à ce référent ou directement à la Ligue pour tout renseignement spécifique à la série.

- Série Catamaran : Yves Clouet : y.clouet@wanadoo.fr
- Série Dériveur Solitaire : Antoine Petit : h2operf@neuf.fr
- Série Dériveur Double : Yann Diverres : yann@voile-bretagne.com
- Série Planche Glisse: Faustine Merret : faustine@voile-bretagne.com
- Série Planche Extrême Glisse : Aurélien Le Metayer : aurelien@voile-bretagne.com
- Série Optimist : Didier Butault : didier.butault@sncf.fr
- Série Open Bic : Lionel Yriex : lyriex@web-accastillage.eu

Avant le Jour de l'épreuve

- **Acte de candidature** : auprès des CDV de septembre au 15 octobre
- **Déclaration au calendrier FFVOILE** :
 - Chaque épreuve doit être déclarée par le club organisateur sur le site de la fédération selon la procédure décrite ci-dessous (reprendre document déclaration simplifiée)
 - Pour la saison 2011-2012 il est conseillé de déclarer les épreuves du championnat Voile Bretagne Performance (Grade 5A) avant le 17 octobre ou à défaut au moins 30 jours avant la date de l'épreuve.
- **Déclaration de « manifestation nautique » aux affaires maritimes** : au moins 15 jours avant la date de l'événement : *cf. formulaire de déclaration de manifestation nautique.*
- **Assurance** : l'organisateur doit vérifier que les infrastructures et le matériel, tant nautiques que terrestres sont convenablement assurés pour l'utilisation prévue, et souscrire les assurances complémentaires nécessaires.
- **Sécurité** : Le club organisateur devra fournir un nombre de sécurités à moteur en conformité avec l'autorisation des Affaires Maritimes. (Recommandation : 1 pour 10). NB : les bateaux de sécurité doivent être mobiles. Les bateaux des entraîneurs peuvent être intégrés dans le dispositif de sécurité selon la charte des entraîneurs (annexe 12 du règlement sportif national). En outre, il devra réunir, au minimum, les bateaux commissaires suivants armés par des personnes compétentes :
 - Bateau du Comité de Course (avec 8 drisses, signal sonore, panneau, pavillons, VHF)
 - Bateau viseur de ligne de départ et pointeur de la bouée sous le vent (signal sonore, panneau, VHF)
 - Bateau mouilleur (pavillons bleu et S, VHF, pavillon M, signal sonore)
 - Des bateaux « comité arrivée », distinct des bateaux « comité départ » (mât de pavillon, avec pavillons bleu et L...), seront nécessaires à partir de trois départs différents (gestion simultanée des arrivées et des départs).
 - Des pointages aux bouées devront être organisés.

Le club organisateur doit prévoir un espace suffisant de parking pour les bateaux, véhicules et remorques ainsi qu'une salle réservée au comité de course et au jury avec les moyens adaptés, photocopieuse etc....

- **Arbitrage**

Les Présidents du Comité de Course, Jury et jaugeurs, doivent avoir au minimum la qualification arbitrale Régionale pour arbitrer toutes les compétitions relevant du championnat de ligue et les «Trophée »

Après examen des propositions des clubs, les Commissions Départementales d'Arbitrage proposent les Comités de Course, Jury, jaugeurs, assesseurs, informaticiens et les communiquent à la Commission Régionale d'Arbitrage avant l'épreuve.

La Commission Régionale d'Arbitrage désigne l'ensemble du corps arbitral, (présidents de comité course, jury, jauge, assesseurs ...) sur les régates.

Si un club ne compte pas parmi ses membres des arbitres qualifiés et disponibles pour l'épreuve il doit faire appel à des personnes extérieures et doit prévoir au niveau du budget la prise en charge de ces arbitres régionaux (subsistance déplacement, hébergement).

Tout club organisateur doit impérativement s'engager à faire suivre une formation d'arbitre à un ou plusieurs de ses membres. (Contacter sa CDA ou CRA).

Indépendamment des besoins nécessaires pour un arbitrage direct sur l'eau, les clubs organisateurs doivent prévoir des moyens nautiques permettant au comité de réclamation d'aller sur le plan d'eau et aux comités de course d'avoir tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de la régata.

(Bateaux comités totalement armés , viseurs, mouilleurs, pavillonnerie complète à terre et en mer, sécurité en nombre légal, moyens de communication...)

Ils doivent transmettre au président du comité de course la fiche de « transmission organisateur » et la fiche « Freg » de classement.

- **Avis de course** : L'annonce de l'épreuve avec l'avis de course envoyé à la Ligue Bretagne de Voile 1 mois avant l'épreuve.
- **Fiche d'inscription** : La fiche d'inscription mentionne les séries définies dans le règlement Sportif de la Ligue Bretagne de voile. La jauge est celle définie par la Ligue.
- **L'annulation « stratégique » anticipée** :

Elle incombe à la Ligue Bretagne de Voile, en amont de l'épreuve, en cas de forces majeures (conditions météorologiques, problèmes d'organisation...etc). La ligue prendra alors contact avec les comités de courses, les arbitres et les clubs organisateurs concernés pour valider ensemble la décision. L'information de l'annulation incombe à la ligue qui utilise tous les canaux de communication qui lui semblent pertinents.

Le pilotage de cette décision par la ligue Bretagne de voile vise deux objectifs : rendre cohérente la décision sur l'ensemble du territoire breton si plusieurs sites sont concernés et permettre une recherche immédiate de report sur le calendrier sportif.

Le Jour de l'épreuve

- **Validation de l'inscription**

Lors de l'inscription l'organisateur doit vérifier lors de l'inscription des concurrents, les documents suivant :

- Licence FFVOILE en cours de validité (sinon possibilité de délivrer une licence journalière)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Attestation de surclassement dans le cas échéant
- Carte d'autorisation de port de publicité (en cas de besoin une carte peut être délivrée par le club organisateur)
- Attestation d'assurance en RC pour les étrangers.

Droits d'inscription : Le montant maximum par jour des frais d'inscription pour les épreuves du Championnat de Bretagne Voile Performance est fixé à 10€/Jour/Equipier.

Si l'épreuve n'est pas courue avec un dispositif mis en place sur l'eau, l'organisateur remboursera les coureurs à la hauteur de 50% minimum des frais d'inscription.

- **IMPORTANT : Il est important de respecter la liste établie par la ligue Bretagne de voile pour les sélectionnés au Championnat Voile Bretagne Performance : Cette liste est à télécharger sur le site www.voile-bretagne.com dans les documents règlementaires :**
 - Pour les ADULTES la sélection est OUVERTE
 - Pour les séries EN BLEU à la fin de la liste la sélection est OUVERTE
 - Pour les séries EN JAUNE la sélection est fermée : seuls les jeunes régatiers figurants sur la liste peuvent participer au championnat de Bretagne
- **Instructions de course** : Elles doivent être obligatoirement affichées sur le Tableau Officiel le jour de l'épreuve. Les annexes doivent faire clairement référence au Règlement Sportif Régional spécifique aux séries concernées et être approuvées par le Président du Comité de Course.
- **Programme des courses** : Il est défini par le club organisateur, selon le calendrier élaboré par la Ligue. Le programme conseillé : inscription jusqu'à 11h30, briefing entraîneur à la clôture des inscriptions, 1er signal d'avertissement 30 minutes après la clôture des inscriptions (soit 12h00 proclamation des résultats à partir de 17h (horaire adapté si nécessaire).
- **L'annulation « tactique » le jour de l'épreuve** : Elle incombe au président de comité de course le jour de la régata. Elle repose sur son appréciation des conditions de course du jour.
- **Classement Informatique**

Le traitement des résultats se fait obligatoirement par l'utilisation du logiciel FREG. Les Commissaires Informatiques sont nommés selon la même procédure que celle des arbitres. Si un club ne compte pas parmi ses membres une telle personne, plusieurs solutions sont possibles :

- Il peut faire appel à une personne extérieure formée dont il faudra prendre en charge les frais de déplacement et de subsistance (restauration, hébergement éventuellement nécessaire). L'organisateur veillera à mettre à profit cette présence pour l'initiation d'un volontaire local.
- Le club fait suivre une formation en amont à un de ses membres.
- Le commissaire informatique utilise des codes suivants :

| Nom de la série | Catégorie Age | Groupe | Classes | Titres Décernés |
|-------------------|-------------------|--------|----------------------------------|--|
| Catamarans | | | | |
| Intersérie C3 | Toutes catégories | IC3 | SL155 H SL16 SL165 ISC3 | 1,2 et 3 (Open) 1,2 et 3 (Open) 1,2 et 3 (Open) 1,2 et 3 (Open) |
| Intersérie C4 | Toutes catégories | IC4 | TYKA ISC4 | 1,2 et 3 (Open) 1,2 et 3 (Open) |
| Solitaires | | | | |
| Open Bic | 12 à 14ans | OBM | OPM | 1,2 et 3 (Open) Valoriser la 1ère Féminine |
| Optimist | 12 à 15ans | OPM | OPMH OPMF | 1,2 et 3 masculin 1,2 et 3 féminine |
| Laser 4.7 | 13 à 17ans | L47 | L47M L47F | 1,2 et 3 masculin 1,2 et 3 féminine |
| Laser Radial | 14 et + | LAR | LARH LARF | 1,2 et 3 masculin 1,2 et 3 féminine |
| Laser Standard | 15ans et + | LAS | LAS | 1,2 et 3 (masculin) |

| Dériveurs Doubles | | | | |
|---------------------|------------|-----|--------------|--|
| Equipe | 12 à 14ans | EQU | EQU | 1,2 et 3 (Open) |
| 420 | 13 à 20ans | 420 | 420 | 1,2 et 3 (Open) |
| 29er | 13 à 25ans | 29E | 29E | 1,2 et 3 (Open) |
| Windsurf | | | | |
| Bic T 293 6.8 | 12 à 14ans | BTM | BTMH BTMF | 1,2 et 3 masculin 1,2 et 3 féminine |
| Bic T 293 7.8 | 13 à 16ans | BTE | BTEH BTEF | 1,2 et 3 masculin 1,2 et 3 féminine |
| RCB et RSX 8.5 | 15ans et + | RCB | RCB | 1,2 et 3 masculin 1,2 et 3 féminine |
| Formula Windsurfing | 15ans et + | FWS | FWS | 1,2 et 3 (Open) |
| Slalom | 15ans et + | SLS | SLS | 1,2 et 3 (Open) |
| Slalom 42 et RRD120 | 13 à 20ans | SLE | SLE | 1,2 et 3 masculin 1,2 et 3 féminine |

- **Transmission des résultats**

L'envoi des résultats d'une épreuve à la base de données Fédérale doit se faire une fois les résultats validés et signés par les présidents du comité de course et du Jury. Dès dépôt de ce fichier sur le site FFVoile les résultats de l'épreuve sont consultables sur site. ***Cf. Fiche Transmission des résultats***

Sont automatiquement mis à jour :

- Les fiches individuelles des coureurs
- Les classements nationaux des coureurs (dans la nuit suivante)
- Les classements des clubs (dans la nuit suivante)
- Le classement national individuel (dans la nuit suivante)

Pour la procédure précise se reporter aux annexes à la fin du document.

- **Proclamation des résultats**

Un pot de proclamation des résultats, sans alcool, pourra être organisé.

Des coupes ou médailles seront attribuées aux premiers de chaque classement ; elles devront être identifiées (plaques gravées ou étiquettes, avec nom du club, date,...)

Prévoir deux trophées pour les équipages de double.

- **Presse**

Le club organisateur devra veiller à ce que la compétition fasse l'objet d'une couverture presse (Ouest France, Le Télégramme) localement ("locale" et "secteur"). Compte-rendu de l'épreuve

La présence de journalistes ou correspondants de ces quotidiens devra être demandée par le Club qui devra leur offrir la possibilité d'aller sur l'eau (photo,...). France 3 Ouest et les radios locales peuvent être contactées.